

# A

# COMME



Périodique du GRAND SERMENT ROYAL DES ARBALETRIERS DE SAINT-GEORGES DE GREZ-DOICEAU.  
Abonnement annuel : 5 Euros / Compte Fortis : 271-0130745-21  
Editeur responsable : B. NOE, rue de Basse-Biez, 87 à 1390 Grez-Doiceau / Bureau de dépôt : Grez-Doiceau.  
Site internet : [www.arbaletrier.be](http://www.arbaletrier.be) / E-mail : [info@arbaletrier.be](mailto:info@arbaletrier.be)

N° 89 OCTOBRE 2010

## Editorial

### Le Mot du Président

#### Dîner de la Gilde

C'est avec un immense plaisir que j'ai pu constater la bonne ambiance du repas que j'ai souhaité convivial et qui a tenu toutes ses promesses. A 100 % le dîner a été très apprécié et tous les plats ont été vidés de bon cœur.

Ce qui a été plus difficile c'est de faire belle figure au tir Belgique Hollande, les héros étaient fatigués, mais ils leur en fallait plus pour effacer leur sourire.

N'oubliez pas d'inscrire la prochaine sortie dans votre Agenda au vendredi 19 novembre 2010, car personne n'aime rater la soirée Bowling à Gembloux.

Bon amusement à tous !

Marcel

Evolution des Gildes  
en Flandres depuis le  
16<sup>e</sup> Siècle.

Par Maître Jozef DAUWE.  
Suite

5. Les membres avaient des obligations telles:  
a- servir à la guerre, veiller sur  
les biens du prince, mais aussi,

- les uns et les autres, l'arme à la main, protéger et aider au maintien de l'ordre si besoin en était.
- b- se conduire mutuellement en frères d'honneur, consentir à une assistance réciproque, maintenir fièrement leur dignité (ne pas se battre, ou chercher querelle. Etre toujours de conduite irréprochable.) Témoigner sa solidarité dans la peine et dans la joie.
  - c- (primitivement) se procurer l'uniforme de la gilde (capuche de couleur) et, évidemment, une arme.
  - d- au moins une fois par an, tenir une assemblée générale et organiser annuellement un tir du Roy.
  - e- prendre part aux cérémonies religieuses comme la procession du Saint Sacrement, celle de la dédicace du saint patron de l'église, être présent à la fête de la gilde, etc.
  - f- participer aux frais du groupe comme: payer le tribut d'entrée, souscrire au leg du défunt, imposer des amendes, procéder à des collectes, etc.
6. Par contre, ils bénéficiaient de certains avantages :
- a- ils pouvaient se construire un patrimoine personnel.
  - b- ils pouvaient s'inscrire officiellement aux concours de tir. (Tournois, Landjuweel) et ... armé, chasser dans la région.
  - c- ils pouvaient organiser leur temps de détente: repas de la gilde, fête patronale et toutes réunions de divertissements.
  - d- ils avaient la faculté de recouvrer leurs droits d'entrée par le biais d'impositions diverses dont la perception pouvait s'effectuer par voie légale.
  - e- ils pouvaient exercer leur propre juridiction. cft: "*Administration et Judicature relatives aux tireurs durant leurs exercices.* "
  - f- ils jouissaient d'exemptions sur de nombreuses charges telles: accises et impôts, particulièrement sur la bière, le vin, la meunerie et sur le droit d'abattage; mais aussi sur les possibilités de logement, butins de guerre, octrois, etc.

Avec le commencement du 17<sup>ème</sup> Siècle, durant la période des archiducs catholiques, débutait pour nos gildes une nouvelle période de prospérité. De nombreuses anciennes confréries furent ressuscitées et des dizaines de nouvelles se créèrent. Les arbalétriers et les arquebusiers de la Flandre française et du sud des Flandres ouvrirent le ban, bientôt suivies par une foule de sociétés nouvelles d'archers et d'arquebusiers issues du reste des Flandres et du Brabant.

A la lecture des chartes, il apparaît que les demandeurs s'assignaient pour but, en cette période de contestations religieuses, de promouvoir l'épanouissement d'un honnête délassement et d'être disponibles pour la défense de leur propre foyer et de la région et même encore en 1699 « ... *tot stuttinghe banden knant in cas van noost* » ( ... aller sus à l'ennemi en cas de besoin.)

Ce renouveau se produisait en pleine ère d'évolution alors que les techniques des armes connaissaient d'importantes modifications.

Le rôle militaire des gildes était révolu !

Tout au plus pouvaient-elles encore jouer un rôle social: par exemple, le maintien de l'ordre par leurs patrouilles, la poursuite des voleurs et vagabonds, l'aide en cas d'incendie, etc.

Mais, même envisagé de la sorte, l'autorité tenait fermement à son droit d'accepter ou non la création d'une nouvelle confrérie.

Des documents en rapport avec le renouveau des gildes à cette époque sont conservés aux archives de l'Etat tout comme au Conseil Général et au Conseil des Flandres. Ceux-ci prouvent que le Conseil des Flandres et certainement le Conseil Fiscal, depuis le milieu du 17<sup>ème</sup> Siècle contiennent des jugements hésitants quant à l'utilité des gildes sur la base que l'arc, en tant qu'arme de guerre est tombée en désuétude depuis longtemps mais aussi parce que tirer à l'arc n'est pas encore considéré comme une détente et surtout, que sa pratique est le plus souvent liée à des ripailles, beuveries et querelles.

Pourtant, presque toutes les demandes obtiennent une suite favorable.

Tout au long du 18<sup>ème</sup> Siècle nous assisterons à l'expansion de la vie des gildes. Quelques fois, les statuts seront réécrits ( particulièrement en ce qui concerne l'admission d'un nouveau membre et pour préciser l'obligatoire contribution financière de chacun.) Mais pour le fond, ils ne changent que fort peu.

Dans les ville et villages, la gilde conservait son rôle prépondérant aux instants des fêtes publiques y apportant le décorum dont avaient besoin les évènements officiels.

Mentionnons que lors de la réorganisation de la Garde Bourgeoise, dans les années 1784, et durant la révolution brabançonne, les tireurs qui, en de nombreux endroits s'étaient regroupés en unités para militaires et portant l'uniforme; eurent à nouveau un rôle guerrier. Non seulement pour le maintien de l'ordre mais aussi dans le combat national "Pro aris et focis".

A la fin de l'ancien régime, des heures sombres s'annoncent. Joseph II qui avait aidé de ses deniers de nombreuses manifestations à caractère religieux et semi-religieux, comme l'organisation de confréries, s'efforçait en 1786 et en 1791, mais sans succès, d'abolir les coutumes des confréries. Il en fut tout autrement après l'annexion par la France en 1795 du Sud des Pays-Bas. Déjà, en 1791, une loi avait été promulguée qui condamnait l'existence des gildes. Sous prétexte de la future formation d'une gendarmerie nationale, cette loi fut sévèrement mise en application le 28 avril 1796.

Les gildes furent dissoutes et supprimées, les membres furent délivrés de leur serment et toutes les propriétés des gildes furent nationalisées. Cela signifiait le coup de grâce définitif pour tout ce qui avait été les anciennes sociétés de tireurs.

Mais l'âme des gildes est coriace! La restauration, sous Napoléon n'était pas encore amorcée que de nouvelles, mais aussi d'anciennes gildes relevaient la tête. Comme par exemple les Quatre Maîtres Gildes de Gand qui, entre 1802 et 1807

renaissaient chacune en tant que "Sociétés" (*En français dans le texte de l'orateur.*) de purs divertissements.

Bien vite, cependant, dans les villes et les villages une certaine nostalgie se dessinait au souvenir des riches heures qui avaient précédé la révolution.

A nouveau on fit appel aux anciennes gildes pour organiser des fêtes, pour rehausser des manifestations religieuses ou profanes avec défilés et concours et même, en certains lieux, il fut fait appel à leurs services pour le maintien de l'ordre.

La situation juridique de ces sociétés renaissantes n'était certes plus comparable à l'ancienne. Elles étaient devenues des associations de fait, sans statuts légaux et les privilèges accordés jadis par l'autorité publique s'étaient évanouis. Cela tenait au fait que l'administration de la gilde pour la légalisation de ses buts ne pouvait plus faire état d'une jurisprudence civile comme c'était le cas auparavant. Les amendes impayées ne pouvaient plus être récupérées par voie de droit

Bien vite, cependant, dans les villes et les villages une certaine nostalgie se dessinait au souvenir des riches heures qui avaient précédé la révolution.

A nouveau on fit appel aux anciennes gildes pour organiser des fêtes, pour rehausser des manifestations religieuses ou profanes avec défilés et concours et même, en certains lieux, il fut fait appel à leurs services pour le maintien de l'ordre.

La situation juridique de ces sociétés renaissantes n'était certes plus comparable à l'ancienne. Elles étaient devenues des associations de fait, sans statuts légaux et les privilèges accordés jadis par l'autorité publique s'étaient évanouis. Cela tenait au fait que l'administration de la gilde pour la légalisation de ses buts ne pouvait plus faire état d'une jurisprudence civile comme c'était le cas

auparavant. Les amendes impayées ne pouvaient plus être récupérées par voie de droit

Les anciennes dénominations comme Doyen, Empereur, Roy furent, au début, évitées avec crainte. Ainsi le tir du Roy n'avait plus lieu, de jeunes enfants devenaient membres, etc. Pour certains, l'appartenance à une "vieille gilde" et sûrement dans les villes, devint rapidement une affaire de prestige: comme un plus pour l'aristocratie. Le caractère élitaire de la gilde s'accrut encore avec l'expansion industrielle sous le gouvernement hollandais. Au sein de ces sociétés, les qualités de tir des membres étaient considérées de seconde importance. Au point que de nouvelles sociétés devaient se créer dans lesquelles la pratique effective de l'arc ou de l'arbalète, en tant qu'arme de sport, était prioritaire. Sous l'influence du romantisme, conservant la nostalgie de l'époque moyenâgeuse et de ses structures, de nombreuses sociétés se formèrent sur l'ensemble du pays. On y retrouvait essentiellement l'aspect sportif du tir et les traditions étaient scrupuleusement respectées.

Ce fut le cas pour notre hôte, la Gilde Jubilaire de Saint Roch qui vit le jour en de telles circonstances en 1820.

Au cours du siècle, à Gand, une vingtaine de sociétés similaires virent le jour. En principe, elles se voulaient ouvertes à toutes les couches de la population en pratiquant des cotisations modiques.

Néanmoins, pour se confectionner une image officielle, dans la première décennie du siècle passé, de nombreuses gildes demandèrent leur légitimité auprès du roi Guillaume Ier. Explicitement ou implicitement, elles espéraient, de la sorte, renouer avec leur situation antérieure. Même si elles prétendaient, dans leurs requêtes, avoir pour but l'exercice du jeu de l'arc et "se divertir avec des exercices corporels".

Dans de nombreux cas elles reçurent la confirmation de l'usage de leurs anciennes coutumes: installation d'une administration, prise de rang par prestation de serment, obligation de présence à toutes sortes de manifestations religieuses sous peine d'amendes, partage mutuel des frais, dépôt d'un règlement social, etc.

Après 1830, les gildes des Flandres et du Brabant, moins en Campine, évoluèrent presque simultanément en sociétés de loisirs. Les concours de tir devinrent de plus en plus des événements sportifs. Ainsi, en 1831, une impulsion nationale leur fut donnée par l'instauration des fêtes anniversaires commémorant les Journées de Septembre durant la guerre d'indépendance. En 1834, le ministre Rogier invita pour cette fête presque toutes les gildes du pays à Bruxelles. Dans de nombreuses localités ce fut le catalyseur qui permit de faire revivre bon nombre de sociétés endormies. Le concours au titre de Roy fut restauré, l'esprit de compétition fit le reste. Le tir à l'arc devenait une forme nouvelle de culture populaire. Le nombre de membres s'amplifia. A nouveau, dans les villages, les gildes prenaient leurs aises dans les auberges. Avec les harmonies et fanfares elles étaient le moteur réveillant les citoyens à une conscience communautaire. Il est remarquable de comparer la similitude entre des statuts des 19ème et 20ème Siècles avec ceux des périodes anciennes. Ils étaient seulement refaçonnés et appropriés aux modes nouvelles. Ainsi de nouveaux articles étaient rédigés entre autres: la perception des amendes comme aussi certaines particularités en relation avec l'admission des femmes au sein de la société.(surtout dans les Flandres.).

Suite et fin page 6.

# Activités de tirs.



## Résultats et calendrier.



### CHAMPIONNAT

#### DE

#### BRUXELLES BRABANT

Classement après 7 concours les 5 meilleurs comptent

#### 6 M

#### HONNEUR

- |                               |     |
|-------------------------------|-----|
| 2. J. DEVROYE                 | 494 |
| ( 98-100- 97- 97- 97-100- 99) |     |
| 4. M. LANDRIEU                | 487 |
| ( 96- 97- 98- 97- 97- 98- )   |     |
| 5. A. DEBRUYNE                | 485 |
| ( 94- 97- 97- 96- 98- 95- 97) |     |

#### CAT.A

- |                               |     |
|-------------------------------|-----|
| 1. P. DESSART                 | 483 |
| ( 96- 97- 98- 93- 96- 96- 96) |     |
| 3. Ph. LANDRIEU               | 478 |
| ( 94- 93- 94- 98- 95- 96- 95) |     |
| 9. Ph. KAISE                  | 463 |
| ( 87- 92- 89- 96- 88- 94- 92) |     |
| 11. M. DUYSSENS               | 460 |
| ( 94- 91- 94- 89- 86- 88- 92) |     |
| 12. C. DEVROYE                | 457 |
| ( 87- 89- 93- 93- 93- 84- 89) |     |
| 14. W. HEMELEERS              | 277 |
| ( 94- - 92- 91- - - )         |     |

#### CAT.B

- |                               |     |
|-------------------------------|-----|
| 2. J. NOE                     | 469 |
| ( - 94- 94- 97- 93- 90- 91)   |     |
| 3. R. GODFROID                | 468 |
| ( 94- 90- 95- 91- 94- 94- )   |     |
| 5. A. DUYSSENS                | 461 |
| ( 93- 87- 95- 88- 90- 92- 91) |     |
| 8. J. HENRY                   | 459 |
| ( 84- 93- 95- 94- 87- 87- 90) |     |
| 10. G. WILLEKENS              | 457 |
| ( - 92- 92- 91- 88- 94- )     |     |
| 11. F. LEFEVRE                | 453 |
| ( 86- 97- 95- 87- - - 88)     |     |
| 13. M. VAN GELDER             | 452 |
| ( 90- 94- 88- 86- - - 94)     |     |
| 23 J-CL WARZEE                | 274 |
| ( - 92- 92- 90- - - )         |     |

### EQUIPES

#### I

- |  |        |
|--|--------|
| 1. GREZ I  | 7 pts  |
| [1(478) 1(488) 1(485) 1(485)<br>1 (483) 1(485) 1(481)] |        |
| 2. SABLON I  | 13 pts |
| [1(478) 3(466) 2(468) 2(467)<br>1(483) 2(476) 2(480)]  |        |
| 3. St. GEORGES I                                       | 23 pts |
| [4(468) 2(471) 3(464) 3(464)<br>4(456) 3(458) 4(261)]  |        |
| 4. VROLIJKE I  | 25 pts |
| [3(471) 4(458) 4(463) 4(454)<br>3(460) 4(444) 3(283)]  |        |

#### II

- |   |        |
|---|--------|
| 1. GREZ II  | 8pts   |
| [1(375) 1(374) 1(379) 1(376)<br>1(370) 1(374) 2(366)] |        |
| 2. SABLON II  | 17 pts |
| [2(367) 3(336) 2(349) 3(251)<br>3(256) 3(234) 1(369)] |        |
| 3. ENGHIE II  | 21 pts |
| [5( 96) 4(278) 3( 87) 2(285)<br>2(273) 2(268) 3(270)] |        |
| 4. St. GEORGES II                                     | 27 pts |
| [3(350) 2(358) 5( 67) 4(159)<br>5(0) 4(85) 4(0)]      |        |
| 5. VROLIJKE II  | 31 pts |
| [4(175) 5(85) 4(79) 5(84)<br>4(81) 5(0) 4(0)]         |        |

### 10 M

#### HONNEUR

- |                               |     |
|-------------------------------|-----|
| 1. J. DEVROYE                 | 488 |
| ( 98- 96- 95- 99- 95- 97- 98) |     |
| 4. A. DEBRUYNE                | 477 |
| ( 89- 93- 92- 94- 95- 98- 97) |     |
| 5. M. LANDRIEU                | 474 |
| ( 93- 95- 96- 95- 95- 91- )   |     |
| 6. Ph. LANDRIEU               | 465 |
| ( 93- 91- 92- 91- 90- 98- 88) |     |
| 7. P. DESSART                 | 459 |
| ( 88- 93- 96- 93- 88- 86- 89) |     |
| 9. W. HEMELEERS               | 268 |
| ( 92- - 87- 89- - - )         |     |

### CAT.A

- |                               |     |
|-------------------------------|-----|
| 6. R. GODFROID                | 456 |
| ( 92- 91- 88- 87- 92- 93- )   |     |
| 8. PH. KAISE                  | 452 |
| ( 87- 95- 90- 90- 87- 84- 90) |     |
| 9. A. DUYSSENS                | 451 |
| ( 83- 75- 90- 92- 91- 88- 90) |     |
| 10. C. DEVROYE                | 446 |
| ( 92- 88- 91- 86- 81- 88- 87) |     |

### CAT.B

- |                               |     |
|-------------------------------|-----|
| 2. J. NOE                     | 456 |
| ( - 88- 96- 84- 88- 94- 90)   |     |
| 7. M. DUYSSENS                | 438 |
| ( 86- 81- 87- 80- 87- 88- 90) |     |
| 9. F. LEFEVRE                 | 436 |
| ( 91- 86- 90- 92- - - 77)     |     |
| 10. G. WILLEKENS              | 431 |
| ( - 89- 87- 85- 85- 85- )     |     |
| 16. M. VAN GELDER             | 391 |
| ( 82- 76- 88- 61- - - 84)     |     |
| 19. J. Cl. WARZEE             | 242 |
| ( - 83- 87- 72- - - )         |     |

### EQUIPES

#### I

- |   |        |
|---|--------|
| 1. GREZ I   | 7 pts  |
| [ 1(468) 1(472) 1(475) 1(473)<br>1(468) 1(480) (465)] |        |
| 2. SABLON I   | 15 pts |
| [3(462) 2(463) 2(454) 2(463)<br>2(461) 2(462) 2(462)] |        |
| 3. St. GEORGES I                                      | 21 pts |
| [2(463) 3(458) 4(443) 3(462)<br>3(448) 3(455) 3(347)] |        |
| 4. VROLIJKE I   | 26 pts |
| [4(446) 4(434) 3(448) 4(442)<br>3(448) 4(268) 4(178)] |        |

#### II

- |  |        |
|--|--------|
| 1. GREZ II   | 7 pts  |
| [ 1(360) 1(359) 1(363) 1(362)<br>1(353) 1(355) 1(354)] |        |
| 2. ENGHIE II   | 19 pts |
| [4(89) 3(247) 2(87) 3(179)<br>2(173) 2(183) 3(177)]    |        |
| 3. St GEORGES II                                       | 23 pts |
| [2(345) 2(332) 5(70) 2(251)<br>5(68) 3(156) 4(0)]      |        |

4. SABLON II 24 pts  
[3(148) 4(86) 3(86) 4(87)  
4(79) 4(87) 2(351)]
5. VROLIJKE II 31 pts  
[5(79) 5(0) 4(84) 5(82)  
3(81) 5(0) 4(0)]

### 10 M D

1. J. DEVROYE 479  
(97-97-92-95-96-94- )
3. Ph. LANDRIEU 462  
(93-91-91-93-94-89-89)

## CHAMPIONNAT DE BELGIQUE

Classement après 7 concours.

### 6 M

#### HONNEUR

5. J. DEVROYE 480  
(98-99-99-99-98-97-99)

#### CAT.HOMMES

4. M. LANDRIEU 483  
(95-93-94-98-98-94-98)
6. Ph. LANDRIEU 479  
(91-99-93-87-95-95-97)
11. B. NOE 470  
(93-96-87-97- -90-94)
15. A. DUYSSENS 460  
(92-90-90-90-92-94-92)
16. Ph. KAISE 455  
(90-88-97-88-91- -89)
28. A. BEBRUYNE 292  
( -95- - -98-99- )

#### JUNIORS

4. M. DUYSSENS 466  
(86-91-94-96-91-93-92)
6. C. DEVROYE 455  
(91-87-84-89-91-82-97)

#### SENIORS

6. W. HEMELEERS 472  
(92-97-94-94-94- -93)
6. R. GODFROID 472  
(85-89-91-93-96-97-95)
12. J. NOE 459  
(94-89-95-87- -88-93)

### EQUIPES

1. Help u Zelve Leuven  
pts. 1952 bar. 200
2. St. Georges Grez-Doiceau  
pts. 1950 bar. 196
3. Sint-Rochus Gent  
pts. 1939 bar 196
4. Willem Tell Eksel  
pts 1932 bar 194
5. St Bartholomeus Tienen  
pts 1913 bar. 196
6. St. Sébastien Ciney  
pts. 1899 bar. 189
7. Champ de Mars Dampremy  
pts. 1895 bar. 192
8. AGS Notre-Dame au Sablon  
pts. 1874 bar. 187
9. C.R.A.A. Visé  
pts. 1870 bar. 188
10. Cie. Notre Dame Dinant  
pts. 1835 bar. 183
11. Saint-Georges Bruxelles  
pts. 752 bar. 73
12. St-Joris & Lustige Gelderode  
pts. 372 bar. 39

### 10M

#### HONNEUR

5. J. DEVROYE 480  
(97-95-94-95-94-98-95)

#### CAT.HOMMES

3. Ph. LANDRIEU 478  
(94-92-96-94-93-97-97)
6. M. LANDRIEU 472  
(93-96-96-94-93-91-91)
8. B. NOE 465  
(92-93-94-92- -89-94)
15. A. DUYSSENS 448  
(89-87-90-92-83-90-85)
17. Ph. KAISE 444  
(88-92-86-77-90- -88)
27. A. DEBRUYNE 286  
( -97- - -92-97- )

#### JUNIORS

3. C. DEVROYE 440  
(90-88-83-83-85-67-90)
4. M. DUYSSENS 431  
(84-88-71-86-84-87-86)

#### SENIORS

7. J. NOE 460  
(87-93-90-88- -93-96)
8. W. HEMELEERS 458  
(91-90-87-95-90- -92)

9. R. GODFROID 457  
(87-91-89-92-93-90-91)

### EQUIPES

1. Help U Zelve Leuven  
pts. 1924 bar. 196
2. St.-Georges Grez-Doiceau  
pts. 1906 bar. 195
3. Willem Tell Eksel  
pts. 1886 bar. 193
4. St. Bartolomeus Tienen  
pts 1859 bar. 188
5. Sint-Rochus Gent  
pts. 1856 bar. 187
6. AGS Notre-Dame au Sablon  
pts. 1810 bar. 189
7. Les Arbalétriers Visétois  
pts. 1804 bar. 179
8. Cie Notre-Dame Dinant  
pts. 1055 bar. 112
9. Cie St. Sébastien Ciney  
pts. 1034 bar. 98
10. GRS Saint-Georges Bruxelles  
pts. 726 bar. 73

### TIRS ANNIVERSAIRES

#### août 2010

Catégorie A: Alison Thomas  
Catégorie B : José Noé  
Catégorie C : André Duysens

#### Septembre 2010

Catégorie A : Joël Devroye  
Catégorie B : Guy Willekens  
Catégorie C : Julien Henry

### Tir C.T.W. du 7 octobre 2010

Pour la deuxième fois nous avons été reçus par le club de tir de Wavre. Cette année encore ils nous attendaient avec la même gentillesse. Apéritif et morceau de tartes confectionnées par un de leurs membres. Les tirs qu'ils avaient organisés étaient très intéressants. A l'issue de ceux-ci, un classement a été établi. Voici les résultats :

#### Hommes :

1. Philippe Kaise 57

2. Joël Devroye	53
Guy Willekens	53
4. André Duysens	52
Jean-Claude Warzée	52
6. Julien Henry	51
7. Freddy Hanlet	50
André Debruyne	50
9. Michel Landrieu	49
10. José Noé	48
11. Philippe Landrieu	36
12. Bernard Noé	23

#### Dames

1. Marie Van Gelder	55
2. Mélanie Duysens	50
3. Célia Devroye	46

### TIR GRAND PLACE BXL 24 JUILLET 2010

1. Grez-Doiceau	211	9 roses
2. Enghien	207	6 roses
3. Kolveniers	202	6 roses

#### Equipe de Grez-Doiceau

Debruyne André	56	3 roses
Landrieu Michel	56	3 roses
Landrieu Philippe	55	2 roses
Godfroid Roger	44	1 rose

### CHALLENGE LAFORTUNE 2010

#### 6 M

2. Devroye Joël	99
6. Landrieu Michel	98
8. Landrieu Philippe	97
10. Devroye Célia	96
12. Debruyne André	96
17. Thomas Alison	94
19. Hemeleers Willy	94
23. Noé José	94
28. Noé Bernard	93
37. Willekens Guido	91
43. Kaise Philippe	89
45. Duysens Mélanie	89
46. Duysens André	89

#### 10 M

4. Hemeleers Willy	96
7. Landrieu Michel	95
10. Devroye Joël	95
14. Debruyne André	93
15. Noé José	92
16. Landrieu Philippe	92

22. Duysens André	90
26. Willekens Guido	88
27. Kaise Philippe	88
30. Noé Bernard	88
31. Devroye Célia	87
35. Duysens Mélanie	85
37. Thomas Alison	82

#### Classement des équipes

1. St Georges Grez-Doiceau	6M 486	10M 471	Combiné 957
2. Leuven Help U Zelve	6M 484	10M 457	Combiné 941
3. Leuven Sinte-Barbelen	6M 454	10M 164	Combiné 618
4. Gelrode/ Hertogel St-Joris	6M 473	10M 96	Combiné 569



#### Réunion du 4 août 2010.

- Barbecue du 29 août 2010  
P.A.F. adultes 10 €  
adolescents 12 à 18 ans 8 €  
Boissons gratuites  
Jeux : Basket ball Georges  
Pistolet à billes Joël  
Puzzle André  
Jeu de massacre José  
Petit toboggan Philippe  
Bouteilles anneaux Bernard
- Prix des chemises grises avec écusson : Hommes 28 €  
Dames 26 €
- Nous avons reçu la demande comme postulant de Philippe Kaise. Ses parrains sont Michel Landrieu et Patrick Dessart. Le comité a accepté à l'unanimité cette demande.
- Les bons d'état venant à échéance le 4 septembre 2010, nous devons envisager de réinvestir dans de nouveaux bons d'état :  
25 000 € de remboursement et  
30 000 € prélevés sur le compte d'épargne soit un total de 55 000 €
- Philippe Landrieu va sortir un nouveau DVD, qui sera présenté au souper de la gilde.

#### Réunion du 6 septembre 2010.

- Bilan de la fête du mois d'août.  
Présents : 55 adultes et 4 enfants  
Entrées 610 € Sorties 331 €  
Bénéfice 279 €

- Nous remercions J.P. Noé pour ses « bains marie » qu'il nous a prêtés pour le barbecue.
- Le local sera à la disposition des organisateurs de la Saint-Nicolas le samedi 4 décembre 2010.
- En 2011 la messe de la gilde aura lieu le 30 avril et la procession le 1<sup>er</sup> mai.
- Nous avons reçu un document de la commune, qui rappelle que les informations dans le bulletin communal sont gratuites pour les sociétés de Grez.
- Nous avons reçu une invitation d'André Debruyne pour visiter le musée de l'automobile des établissements Dieteren à Bruxelles. Dates proposées : 21 et 28 octobre 2010 ou le 4 novembre 2010.
- Le jeudi 7 octobre, rendez-vous au C.T.W. de Wavre à 19 h 45 pour une séance de tir.
- Etablissement du menu pour le souper de la gilde. P.A.F. 42 €.

José.

### Evolution des Gildes en Flandres depuis le 16<sup>e</sup> Siècle.

(Suite et fin)

A Kiendrecht, par exemple, un nouvel article fut inscrit aux rôles des statuts, en 1848, précisant que: " ... des baisers inconvenants desquels pourrait résulter un quelconque déshonneur " ; étaient défendus. Mais en plus, il était interdit de: "fumer dans la Chambre' de la Gilde avant 21 heures. " . Ceci aurait pu déplaire aux dames. Cependant, de plus en plus, les gildes allaient s'orienter vers des activités de bienfaisance. Pas seulement pour leurs propres membres, mais au bénéfice de l'ensemble de la société. Cet épanouissement dans un engagement social est resté vivace depuis le milieu du 19<sup>ème</sup> Siècle jusqu'à nos jours; surtout depuis la seconde guerre mondiale où un intérêt croissant fit du tir à l'arc un sport national puis, international. Beaucoup de nos vieilles gildes prirent part au Tournoi des Trois Nations et même au championnat du monde.

La création en 1950 de l'U.N.AB (*Union Nationale des Arbalétriers de Belgique.*) n'y était étrangère.

Sport et traditions sont et restent étroitement liés dans les gildes de tir. Nos actuels confrères s'efforcent d'entretenir et de promouvoir l'ancienne science du tir tout en s'ingéniant à conserver la quintessence des anciennes coutumes et la solidarité envers tous les confrères. Sous cet angle de vue, il ne faut pas seulement envisager les entraînements hebdomadaires, mais penser aux initiatives culinaires mais quand même sociales et savoir, surtout, qu'aujourd'hui encore, des milliers de membres acceptent volontairement de les prendre.

Pour conclure: sous l'ancien régime, les gildes exerçaient une fonction de droit public et s'inscrivaient, sans équivoque, dans la trame religieuse. L'Etat et l'Eglise contrôlaient les institutions. Après la révolution française, elles perdirent leurs caractères militaires et para militaires. Mais l'essence même de l'esprit des gildes demeura intact s'intériorisant surtout au bénéfice de leurs propres membres. Ceci par le biais des loisirs dans une atmosphère fraternelle et agréable tout en ne perdant pas de vue leurs valeurs traditionnelles et culturelles. De la sorte, nos gildes de tir ont traversé les siècles conservant leur authenticité et leur popularité. Cette image de marque est la meilleure assurance de leur pérennité. Le sens profond de la tradition et la volonté d'extérioriser le patrimoine de leur culture historique seront les garants qui conduiront nos gildes vers le 21ème Siècle.

Georges.

## **LES CHIFFRES QUI PARLENT**

Le New York Times publie en une semaine plus d'informations que toutes celles reçues par une personne du XVIII siècle, au cours de toute sa vie.

40 exabytes (Un exabyte est une unité d'emmagasinage d'information dont le symbole est le « EB », et il peut s'équivaloir à 10<sup>18</sup> bytes) de nouvelles informations sont produites chaque année. Ce volume d'informations

dépasse celui produit au cours des 5000 dernières années !

Actuellement, nos connaissances doublent tous les 2 ans ! En 2021, elles doubleront tous les 3 jours !

Dans le monde, 150 millions de téléphones portables sonnent chaque seconde !

47 millions d'ordinateurs portables ont été fabriqués en 2006 !

Il est envisageable de produire en 2013 un ordinateur qui dépassera la capacité de calcul du cerveau humain !

Chaque jour, 3000 livres sont publiés.

Plus de 6.000 millions de courriels sont envoyés et reçus chaque jour.

Google reçoit plus de 300 millions de demandes de recherches chaque jour.  
Philippe.

## **La vengeance des femmes**

Quand un homme perd-il 90% de son intelligence ?

Quand il devient veuf.

Et les 10% restants ?

Quand son chien meurt.

Pourquoi les hommes aiment-ils tant les voitures et les motos ?

Celles-là au moins, ils peuvent les manipuler.

Qu'est-ce qui fait que tous les hommes sont beaux ?

L'obscurité.

## **● Bon Appétit ☿**

### **Pain d'épices aux noix**

#### **Ingrédients :**

- 250 gr de miel liquide
- 250 gr de farine fermentante
- 80 gr de cerneaux de noix
- 10 cl de lait
- 1 oeuf
- 1 cuiller à café rase d'épices à spéculoos
- 1 ou 2 cuiller à soupe de sucre perlé
- 1 pincée de sel

#### **Préparation :**

- Préchauffer le four sur température 6 ou 180°
- Verser le miel dans un saladier, ajouter le lait tiède et mélanger jusqu'à parfaite dissolution. Ajouter l'œuf, les épices et le sel. Mélanger puis joindre la farine, mélanger à nouveau soigneusement afin d'obtenir une pâte homogène.
- Réserver 8 beaux cerneaux de noix et hacher grossièrement le reste ; les ajouter à la pâte.
- Tapisser un moule à cake de papier cuisson et y verser la pâte. Déposer les cerneaux réservés par-dessus, puis saupoudrer avec le sucre perlé.
- Faire cuire 20 minutes au four, puis couvrir soigneusement de papier alu et poursuivre la cuisson pendant 15 minutes (pour que le dessus ne brûle pas et que l'intérieur reste bien moelleux).
- Laisser refroidir le pain d'épices bien emballé dans son papier alu.
- Servir à température ambiante avec un vin doux de dessert

Agnès.

